Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260429-69_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du 27 avril 2026
Délibération n° 69/2026

Service référent : Urbanisme

Objet : Foncier – Culture - Acquisition d'un local de 134.65 m² (lots 8,9 et 34) cadastré AZ 594 – Ancienne discothèque L'Hacienda

Rapporteur : Monsieur QUENDO, Premier adjoint,

Exposé :

Suite à la fermeture de l'établissement de nuit L'Hacienda, intervenue en août 2025, la Commune a engagé une réflexion sur le devenir de ce local commercial, idéalement situé et présentant un potentiel d'usage en lien direct avec le cinéma municipal.

Dans ce cadre, et en cohérence avec le projet porté par la collectivité visant à améliorer les conditions de travail du personnel du cinéma, la maîtrise de ce local à caractère stratégique est apparue opportune.

En conséquence, au regard des besoins identifiés et de l'intérêt général attaché à cette opération, la Commune souhaite se porter acquéreur du local de L'Hacienda, en vue de sa reconversion.

La Commune a donc proposé à M.et Mme TOULLEC Marc et Annie d'acquérir le local de l'ancienne boite de nuit l'Hacienda, situé 4 rue du Phare, lots 8, 9 et 34 au sein de la copropriété cadastrée AZ 594, en zone Uaf2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune et représentant une surface de 134.65 m²

Les propriétaires ont donné leur accord pour la vente à la Commune de leur bien au prix de trois cent mille euros (300 000 €). Les frais de Notaire seront à la charge de la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir pour l'acquisition des lots 8, 9 et 34 de la copropriété cadastrée AZ 594 pour une surface de 134.65 m² appartenant à M. et Mme TOULLEC Marc et Annie.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 20/04/2026, la Commission municipale Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260429-69_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 27 avril 2026

Service référent : Urbanisme

Objet : Foncier – Culture - Acquisition d'un local de 134.65 m² (lots 8,9 et 34) cadastré AZ 594 – Ancienne discothèque L'Hacienda

L'An deux mil vingt-six, le27 avril 2026, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de M. Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND , Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absent :

Représentés : Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, M. Pierre-Yves ROSTREN représenté par M. Gildas QUENDO, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain BENSOUSSAN par Mme Anne CLARISSE TURI,

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : *27*
Présents : 23
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260429-69_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Adoption :

VU les articles L. 2122-21 et suivants du code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de France Domaines en date du 03/03/2026,
VU l'extrait cadastral annexé localisant la parcelle et les lots

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **22 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme Sophie LEMOULINIER et Mme Sophie LAPLANCHE)**

AUTORISE M. Le Maire, ou toute personne habilitée à laquelle il aura donné procuration, notamment M. Quendo, à signer l'acte à intervenir pour l'acquisition des lots 8, 9 et 34, situé 4 rue du Phare, au sein de la copropriété cadastrée AZ 594 pour une surface de 134.65 m² appartenant à M. et Mme TOULLEC Marc et Annie, pour la somme de trois cent mille euros (300 000 €).

DIT que l'acte sera rédigé par l'étude de Maître ANGE, Notaire à Quiberon (56).

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle Aménagement Urbanisme et Déplacements ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 28 avril 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

Publié le 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260429-69_2026-DE